

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 64

Nombre de Conseillers municipaux présents : 53

Date de la convocation : vendredi 19 avril 2024

Délibération n° : DCM-2024-100

Matière 8.8

Le jeudi 25 avril deux mille vingt-quatre, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon.

Conseillers municipaux présents :

(44) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaë De Beauregard, Sébastien Dessein, Sylvie Dupin de la Guérvivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Chantal Gourdon, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Benoit Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Joris Rafflegeau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawaski.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(11) Gaëtan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Cyrille Chiron, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Cécile Grelaud, Lydie Jobard, Isabelle Mériaux, Virginie Neau, Tiffany Portemann.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (9)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Céline Bonnin	Thierry Rousselot
Claude Brel	Georges Brunetière
Aurélie Brunet	Geneviève Gaillard
Pierre Devêche	Christian Gaborit
Sabrina Guimbretière	Eric Chouteau
Claudine Gossart	Catherine Brin
Isabelle Maret	Sébastien Mazan
Quentin Mayet	Philippe Bacle

Secrétaire de séance : Anne-Marie Avy

Appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques

Rapporteur : Thierry Rousselot, Adjoint à la Transition écologique

EXPOSE DES MOTIFS

Mauges communauté a pour ambition de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, deux leviers ont principalement été explorés dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : la diminution des consommations d'énergie et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Ces 2 objectifs sont retranscrits dans la feuille de route Territoire engagé – climat, air, énergie de Sèvremoine.

Afin de développer la production d'électricité renouvelable sur le territoire communal, le Conseil municipal a défini, par une délibération en date du 1er février 2024, des zones d'accélération des énergies renouvelables. L'une d'entre elle porte sur le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de l'ensemble du territoire.

Par un courrier en date du 3 avril 2024, la société d'économie mixte (SEM) Mauges Energies a spontanément manifesté à Sèvremoine son intérêt pour l'installation et l'exploitation sur les sites relevant de son domaine public présentant les principales caractéristiques suivantes :

- surface totale exploitable de projet de 8 620 m²
- puissance totale installée prévisionnelle de 2 265 kWc

Les biens concernés sont les suivants :

- **Bien n° 1 – Parking – Espace Renaudin – La Renaudière**
 - Espace de places de parking ;
 - Allée de la Riverette, La Renaudière 49450 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 301258AA0028 ;
 - Surface du parking : 2 700 m² ;
 - Surface du projet : 1 000 m² soit une puissance potentielle de 200 kWc.
- **Bien n° 2 – Citypark Espace Renaudin – La Renaudière**
 - Espaces sportifs multiactivités ;
 - Allée de la Riverette, La Renaudière 49450 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 301258AA0028 ;
 - Surface du terrain : 635 m² ;
 - Surface du projet : 660 m² soit une puissance potentielle de 132 kWc.
- **Bien n° 3 – Parking – Complexe sportif – Le Longeron**
 - Espace de places de parking ;
 - 6 rue de la Toucharette, Le Longeron 49710 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 301179AA0218 ;
 - Surface du parking : 3 300 m² ;
 - Surface du projet : 570 m² soit une puissance potentielle de 114 kWc.
- **Bien n° 4 – Tennis Complexe sportif – Le Longeron**
 - Espaces sportifs de Tennis ;
 - 6 rue de la Toucharette, Le Longeron 49710 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 301179AA0218 ;
 - Surface du terrain : 1 300 m² ;
 - Surface du projet : 1 200 m² soit une puissance potentielle de 240 kWc.
- **Bien n° 5 – Parking – Complexe sportif – St Germain sur Moine**
 - Espace de places de parking ;
 - 15 rue Louis Pasteur, St Germain sur Moine, 49230 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 3012850 – D 3419, D 3417, D 3208, D 1475 ;
 - Surface du terrain : 1 640 m² ;
 - Surface du projet : 735 m² soit une puissance potentielle de 147 kWc.

- **Bien n° 6 – Parking chemin des Dames – St Germain sur Moine**
 - Espace de places de parking ;
 - Stade, Rue du chemin des Dames, St Germain sur Moine 49230 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 3012850E1504 ;
 - Surface du terrain : 1 900 m² ;
 - Surface du projet : 1 080 m² soit une puissance potentielle de 216 kWc.
- **Bien n° 7 – City stade chemin des Dames – St Germain sur Moine**
 - Espaces sportifs multiactivités ;
 - Stade, Rue du chemin des Dames, St Germain sur Moine 49230 Sèvremoine ;
 - parcelle cadastrale : 3012850E1504 ;
 - Surface du terrain : 500 m² ;
 - Surface du projet : 418 m² soit une puissance potentielle de 84 kWc.
- **Bien n° 8 – Parking – Cimetière – St Germain sur Moine**
 - Espace de places de parking ;
 - Rue du Dr Raffegau, St Germain sur Moine 49230 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 301285ZC0072, 301285ZC0074 ;
 - Surface du terrain : 1 500 m² ;
 - Surface du projet : 1 212 m² soit une puissance potentielle de 242 kWc.
- **Bien n° 9 – Parking – Ecole – St Crespin sur Moine**
 - Espace de places de parking ;
 - 1 rue du Fief Prieur, St-Crespin-sur-Moine 49230 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 3012730 – C 3942, C 1903, C 1904, C 1905 ;
 - Surface du terrain : 703 m² ;
 - Surface du projet : 510 m² soit une puissance potentielle de 102 kWc.
- **Bien n° 10 – Parking – Salle des sports - Roussay**
 - Espace de places de parking ;
 - Rue des sports, Roussay 49450 Sèvremoine ;
 - parcelles cadastrales : 3012630A1935 et parcelle non cadastrée ;
 - Surface du terrain : 2 300 m² ;
 - Surface du projet : 536 m² soit une puissance potentielle de 107 kWc.
- **Bien n° 11 – Parking Stade G Raymond – St Macaire en Mauges**
 - Espace de places de parking ;
 - Rue Georges Raymond, St Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine ;
 - parcelle cadastrale : 301000AC0227 ;
 - Surface du terrain : 2 370 m² ;
 - Surface du projet : 699 m² soit une puissance potentielle de 140 kWc.
- **TOTAL estimé :**
 - surface totale de 8 620 m² ;
 - potentiel photovoltaïque estimé à 1,7 MWc.

Aussi, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de sélection préalable prenant la forme d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent suite à manifestation d'intérêt spontanée selon les principales modalités suivantes :

- modalités de publication de la procédure choisie : affichage à l'Hôtel de Ville, 23 place Henri Doizy, St Macaire, 49450 Sèvremoine et au Pôle administratif et technique de Val de Moine, 4 square d'Italie, St Germain, 49230 Sèvremoine
- date d'affichage : 2 mai 2024
- date limite de remise des candidatures : 3 juin 2024 à 12H00 par courriel à l'adresse suivante : transitions@sevremoine.fr avec pour objet « Candidature AMI ombrières photovoltaïques ».

La mise à disposition de ces sites se concrétisera par la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public, conformément au projet de COT annexé à l'appel à manifestation d'intérêt.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 049-200054385-20240502-DCM_2024_100-DE



VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1311-5 à L.1311-8,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4,

VU la délibération n°C2020-11-18-23 du 18 novembre 2020 du Conseil communautaire de Mauges Communauté approuvant le Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2020-2025,

VU la délibération n°DELIB-2022-135 approuvant la stratégie climat-air-énergie et demandant la labellisation territoire engagé – climat, air, énergie en date du 29 septembre 2022,

VU la délibération n° DCM-2024-001 arrêtant les zones d'accélération des énergies renouvelables en date du 1^{er} février 2024,

VU le projet d'Appel à manifestation d'intérêt ci-annexé,

VU le projet de convention d'occupation temporaire ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 25 avril 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'accélérer le développement des énergies renouvelables au regard de l'objectif fixé dans le PCAET d'atteindre 40% de part d'énergie renouvelable dans les énergies consommées en 2030,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Votants	Pour	Contre	Abstention
53	52	0	1

- **APPROUVE** le principe et les modalités de mise en œuvre d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt concurrent à la suite d'une manifestation d'intérêt spontané ayant pour objet de permettre l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les sites listés ci-dessus.
- **APPROUVE** le projet d'appel à manifestation d'intérêt et le projet de convention d'occupation temporaire joints en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



Aline Billaud-Bretaudeau

Directrice générale adjointe
en charge du pôle Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.